



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 180/18

Objet

Dépôt d'un dossier FISAC -
Cœur de Ville de Dole

Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

Rapporteur :

Jacques PECHINOT

Conseil Communautaire
20 décembre 2018
Authume - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 14 décembre 2018
Date de publication : 28 décembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, V. Chevriaut, R. Curly.

Par délibération du 22 février 2011, la Ville de Dole s'était portée candidate pour un programme FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Ce dispositif a été contractualisé en 2012 et s'est terminé en novembre 2017. En 2018, l'Etat a indiqué aux Collectivités qu'un nouveau programme FISAC était proposé, en complément du dispositif « Action Cœur de Ville ». Ce nouveau dispositif débutera en 2020 pour se terminer en 2023.

Dans le cadre du programme de redynamisation et de développement commercial du cœur de Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans le cadre de ses compétences et en qualité de partenaire signataire de la convention « Action Cœur de Ville » signée le 21 juin 2018, souhaite se porter candidate à ce nouveau dispositif. Le projet de dossier de candidature est annexé à la présente délibération.

Ce nouveau dispositif FISAC permettra à la Collectivité d'être accompagnée financièrement sur quatre actions issues du bilan de l'opération antérieure 2012-2017 et d'une réflexion conduite durant l'été et l'automne 2018 :

Action 1 - Accompagnement aux dispositifs d'actions commerciales

L'Office de Commerce réalise de nombreuses missions pour la Collectivité, notamment dans le cadre du plan de revitalisation du centre-ville de Dole, à savoir :

- Le suivi de la relation avec les commerçants,
- L'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet,
- L'organisation des chalets de Noël,
- L'organisation des galeries et boutiques éphémères,
- L'organisation des pépinières commerciales,

- Le déploiement du site internet « Achetez à » et la formation des commerçants à son utilisation,
- L'observatoire du commerce (base de données des locaux commerciaux),
- Suivi du fonctionnement du marché couvert,
- L'animation FISAC.

Le taux de subvention attendu par le FISAC serait de 30 %.

Montant total alloué à cette action : 200 000 €

- 140 000 € par la Collectivité (70 %)
- 60 000 € par la DIRECCTE (30 %)

Action 2 – Achat d'immobilier commercial

Les Collectivités, via la SPL « Grand Dole Développement 39 », se portent acquéreuses de certains locaux commerciaux, quand elles le jugent utile (droit de préemption, besoin de rénovation...). L'objectif est d'acquérir cinq locaux commerciaux sur la durée du plan FISAC.

Montant total alloué à cette action : 200 000 €

- 160 000 € par la Collectivité (80 %)
- 40 000 € par la DIRECCTE (20 %)

Action 3 – Aide directe aux commerçants

L'objectif est d'aider les commerçants du cœur de ville dans la modernisation de leur activité via la rénovation de leur local (accès PMR, rénovation de la vitrine, rénovation en profondeur de l'intérieur du local). La subvention est fixée à 30 % maximum du montant des travaux HT éligibles, plafonnée à 6 000 € et répartie à parts égales entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (50 %) et la DIRECCTE (50 %). Le commerçant aurait donc à sa charge 70 % des travaux. L'objectif est de financer 5 dossiers par an sur 3 ans.

Montant total alloué à cette action : 80 000 €

- 40 000 € par la Collectivité (50 %)
- 40 000 € par la DIRECCTE (50 %)

Le versement de subventions aux professionnels, au titre des actions dites individuelles ou directes, sera subordonné à la signature préalable d'une convention avec chaque professionnel concerné par le dispositif. Un comité de pilotage arbitrera l'attribution des aides aux professionnels.

Action 4 – Réhabilitation et modernisation du marché couvert

Projet important et structurant, la réhabilitation et la modernisation du marché couvert se traduit par le réaménagement de l'intérieur des halles, l'amélioration de l'accueil du public et l'augmentation du nombre d'exposants avec la création d'une extension, notamment à usage de chambre froide et de locaux techniques en façade Ouest du bâtiment. Ces travaux visent le fonctionnement global du marché et, à ce titre, seront éligibles à l'aide FISAC.

Montant total alloué à cette action : 300 000 €

- 240 000 € par la Collectivité (80 %)
- 60 000 € par la DIRECCTE (20 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dépôt d'un dossier de candidature à une opération FISAC sur un périmètre reprenant les limites du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Dole,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature dans le cadre du programme FISAC 2020-2023,
- **APPROUVE** le plan de financement global et notamment les engagements financiers de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour chacune des actions,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat les subventions prévues dans le plan de financement,

- **VALIDE** la création d'un Comité de Pilotage d'attribution des aides aux professionnels et d'autoriser ce Comité de Pilotage à adopter un règlement adapté à cette démarche,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser les subventions aux commerçants bénéficiaires d'aides directes de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces et tous documents afférents à la présente délibération.

Fait à Authume,
Le 20 décembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- Ville de Dole
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
- Chambre de Métiers et d'Artisanat du Jura
- Office de Commerce et d'Artisanat du Grand Dole
- Association UNIDOLE
- Association du Marché Couvert de Dole